

Commission de District d'Arbitrage

Réunion restreinte du jeudi 27 Février 2020
PV n° 9

Président : M. Bruno DUPUIS

Présents : Mme Isabelle TOURRAIS
MM. David PLAINCHAMP et Jean-Louis RIDEAU et

RÉSERVE TECHNIQUE

Match n° 21700794 : Availles en Châtellerault (3) – Cenon sur Vienne (2) en Départemental 5 poule B du 12/01/20

Arbitre officiel : M. Karl BIGOT (1122468854)

Réserve déposée à la fin de la rencontre :

Intitulé de la réserve :

« Participation d'un joueur de l'équipe d'Availles à la reprise de la seconde période (remplaçant au départ du match) avec un maillot différent et SANS NUMERO. Le capitaine de Cenon a interpellé l'arbitre pour lui signaler, mais l'arbitre a répondu qu'il était au courant et qu'il avait accordé à l'équipe d'Availles que le joueur joue ainsi. En aucun cas, notre capitaine a été informé de cette validation »

La réserve a été confirmée par courrier électronique, envoyé le lundi 13 janvier 2020 à 11h22.

La Commission de District d'arbitrage **DECLARE LA RESERVE RECEVABLE EN LA FORME.**

Après étude de la réserve :

Attendu que la réserve a été déposée après-match et non sur le fait contesté :

La Commission de District d'Arbitrage déclare la réserve non fondée et transmet le dossier à la Commission Sportive pour suite à donner.

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
David PLAINCHAMP**